

SCRIPTA

Numéro Scripta : 5630

Auteur(s) : Gilbert, Les Essarts (seigneur)

Bénéficiaire(s) : Évreux (chapitre cathédral)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : 1276, novembre

Action juridique : donation

Langue du texte : ancien français

Analyse

Gilbert, seigneur des Essarts, cède aux chanoines de Notre-Dame d'Évreux la dîme de son fief.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Delisle Léopold, Passy Louis, *Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, Évreux, Hérissé, 1862-1869, 3 vol., t. 2, p. 52.

Texte établi d'après a

A toz ceus qui ces presentes lettres verront, gie Gilbert, sire des Essars, salu en nostre Seigneur. Sachiez que gie par ces presentes lettres voil, otroi et conferme à Deu, à Nostre Dame d'Evreus et aux chanoines de céens, Deu servang, por le salu de m'ame et de ma femme e de mes ancesors, la disme, laquele estoit tenue de moi et de mon fie, et voil qu'eus la tiegnent e aient en perpetuel aumosne à toz jorz, sans contredit de moi ne de mes heirs E por ce que gie voil que ce soit ferme e estable, gie ai ces presentes lettres seelées de mon seel. Ce fu fet en l'an de l'Inquarnation nostre Signor, mil II cenz et LXVII, u mois de novembre.